AR PREFECTURE

016-200079259-20191125-D16_2019_DU2511-DE Regu le 23/12/2019

Syndicat d'Amenagement du Bassin versant de la Dronne aval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 25 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rioux-Martin, sous la présidence de Monsieur BONIFACE Joël.

	COMMUNAU	TE DE CO	MMUNES LAVALETTE 1	TUDE DRONNE		
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. Jean-Paul LAFRAIS	х		M. Xavier ORAIN	х	
BARDENAC	M. Bernard BERTON	х		M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD	х		Mme Nelly CHADEFAUD		
BELLON	M. Joël JARNY			M. Laurent MONTIGAUD		
Commune nouvelle de BOISNE- LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON- CELERIER	х		M. Francis BROUANT		
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE	х		M. Jean-Claude FAURE		
BORS	M. Yves DUPUY	х		M. Pascal BOURDIGEAUD		
BRIE-sous-CHALAIS	M. Olivier RIVALAN		M. Joël BONIFACE	M. Fabrice BORDE		
CHALAIS	M. Joël MOTY			M. Marc DUFLOT	х	х
CHÂTIGNAC	M. Daniel BOUCHERIE	х		Mme. Murielle PETIT		
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE			M. Francis GALTEAU		
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO		
CURAC	M. Yvon GELINEAU			M. Noël GEORGES		
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE			M. Joël LABROUSSE	-	
JUIGNAC	M. Christophe PETIT	х		M. Jérôme VRIGNAUD		
LAPRADE	M. Cyril BRARD	х		M. Jean-Paul CROCHET		
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	х		Mme Françoise TARDE		
MONTBOYER	M. Christian PONTERY		•	M. Michel DUBOIS	х	х
MONTIGNAC-le-COQ	M. Damien HERY			M. Alain DESERT	х	х
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. Bernard HERBRETEAU	х		M. Jean Claude CHAUMET		
Ex AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTHAUD			Mme Myriam HUGUET		
Ex ST AMANT de MONTMOREAU	M. Michel PAUL-HAZARD	х		M. Loïc SEGUIN		
Ex SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER			M. Thierry BRUNO		
Ex SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL					
NABINAUD	M. Pierre BROUILLET	х	1	M. Régis STEFANIAK		
ORIVAL	Mme Pauline DUMAS			M. Louis DUMAS		
PILLAC	Mme Géraldine BOUILLON	х х		M. Denis AUDOIN		
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	х		M. Jean-François VESSIERE	х	
RONSENAC	M. Jean-Paul GUILLON			M. Claude VAUTOUR		
ROUFFIAC	M. Jean-Marie RIBEREAU	х		M. Jean-Pierre VINCANT		
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER	х		M. Fabrice GUITARD		
SAINT-LAURENT-des-COMBES	M. Christian BOURDIER	х		M. Christophe DAMOUR		
SAINT-MARTIAL	Mme Martine VAN LECKWYCK- CATRY	х		M. Philippe LAGARDE		
SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS	M. Alexandre DOUSSAINT			M. Sébastien COUTAND		
SAINT-ROMAIN	M. William RICHARD	х		M. Dominique LE GRELLE		
SAINT-SEVERIN	M. Christian MARCADIER			M. Patrick BENOIT		
YVIERS	Mme GEIMOT Nicole	х		Mme Dominique RICHARDS		

AR PREFECTURE

016-200079259-20191125-D16_2019_DU2511-DE

Regu le 23/12/2019

COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE							
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations	
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER	х		M. Jean-Claude SICAUD			
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT	х		M. Gérard GARON			

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE							
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations	
La BARDE	M. Laurent POINEAU	х		M. Jean-Michel ROUX			
BOSCAMNANT	M. Pierre BORDE	х		M. Guy BORDE			
La GENETOUZE	M. Michel MARTY			M. Bernard BERGER			
SAINT-AIGULIN	M. Patrice PELET	х		M. Jean-Pierre GOUZILH			
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. Thierry SAUNIER			M. Alain FEUILLET			

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI							
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations	
CHAMADELLE	Mme Sophie BLANCHETON	х		M. Gérard MUSSOT	х		
COUTRAS	M, Michel FOULHOUX	х		Mme Sylvie BOISSEL	х		
Les EGLISOTTES-et-CHALAURES	M. Bernard NADEAU			M. Bernard GUILLEMOT	х	х	
Le FIEU	M. Jean-Michel BRUNET	Х		M. Michel VACHER	х		
LAGORCE	M. Bernard DUDZIAK	х		M. Bruno LAVIDALIE			
Les PEINTURES	M. Wilfrid NERI			M. Jean-Paul MUSSET			
SAINT-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. Alain ARNOUD	х		M. Georges DELABROY			

Date de la convocation : 04 novembre 2019 - Quorum : 26

Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 31

Nbre total de délégués suppléants : 48 - Nbre total de délégués suppléants présents : 9

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 4

Nbre total de pouvoirs: 1

Secrétaire de séance pour la lecture des pouvoirs : Mme Sylvie BOISSEL

Nbre de votants : 36

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, responsable des services et technicien milieux aquatiques,
- M. HOSPITAL Pierre-Antoine, technicien milieux aquatiques,
- M. BONIS Eric, technicien milieux aquatiques et animateur local Natura 2000,
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative.

016-200079259-20191125-D16_2019_DU2511-DE Regu le 23/12/2019

OBJET : Plan de financement des postes des agents pour l'animation et le suivi des cours d'eau des bassins de la Tude et la Dronne aval en 2020

EXPOSE:

Monsieur Michel FOULHOUX, Vice-Président, rappelle au Comité Syndical que les programmes d'étude et de travaux sur la Tude et la Dronne aval, ainsi que de leurs affluents et astiers, en cours actuellement, sont géré techniquement, administrativement et financièrement par un responsable des services/technicien milieux aquatiques, deux techniciens milieux aquatiques, dont un à mi-temps et une secrétaire à mi-temps.

Depuis 2016 et encore plus à partir de 2018 (passage à la GEMAPI) de nouveaux besoins d'animations et de suivis apparaissent consécutivement à la fusion avec le SIAH de la Dronne (2016-dept 33), avec la mise en œuvre du PPG Tude et Dronne Charentaise (08/2016 à 2026), le PPG Dronne aval en cours de construction, l'extension de périmètre et la prise en compte des 4 compétences de la GEMAPI.

De ce fait et face à cette charge de travail conséquente et supplémentaire, il a été nécessaire depuis 2018 de venir renforcer l'équipe technique. Par conséquent, depuis janvier 2018, afin d'assurer l'animation à l'échelle d'une soixantaine de communes sur 4 EPCI-FP présentes sur le bassin versant sous compétence, sur les départements 16/17/33, sur plus de 300 km de cours d'eau sous DIG, sur plus de 650 km² de BV, un 3° poste de technicien milieux aquatiques à temps partiel (0.55 ETP) a été créé.

Pour 2020, les trois techniciens assumeront les missions exercées dans le même cadre qu'en 2019 mais sur un territoire et des compétences statutaires élargis : suivis d'études, suivis des chantiers, animation territoriale, mise aux normes des ouvrages hydrauliques, continuité écologique, hydromorphologie, zones humides, étangs, gestion de l'eau et des milieux aquatiques, gestion des ouvrages, communication et suivi du site internet de la collectivité, appui et conseils aux collectivités et aux riverains...

Le poste de secrétariat technique viendra appuyer les trois techniciens sur toutes leurs missions autres que la gestion administrative (comptabilité / payes / suivi des dossiers du personnel...).

Financement des postes des 4 agents (2.7 ETP) pour 2020 : 162 800 €

Frais salariaux directs supportés par le bénéficiaire : budget prévisionnel de 110 971 €

- Gaël PANNETIER: responsable des services et technicien milieux aquatiques
- Pierre-Antoine HOSPITAL: technicien milieux aquatiques
- Eric BONIS : technicien milieux aquatiques
- Géraldine NADAUD : secrétariat

Autres dépenses supportées par le bénéficiaire, directement liées à la mission : 14 635 €

- Frais de déplacement versés aux agents (repas, nuités)
- Frais kilométriques versés aux agents
- Frais de véhicules (amortissement de l'achat selon les règles comptables de la structure)
- Assurance des véhicules
- Carburant
- Embarcation (amortissement de l'achat selon les règles comptables de la structure)

Frais indirectes (20 % des frais salariaux) : 22 194 €

Dépenses ponctuelles qui font l'objet d'une facturation : 15 000 €

AR PREFECTURE

016-200079259-20191125-D16_2019_DU2511-DE Regu le 23/12/2019

Il est précisé que ces dépenses feront l'objet d'une demande de subventions auprès des partenaires financiers (RNA, CD16, CD33, AEAG).

RESOLUTION:

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

- de prendre en compte l'ensemble des dépenses liées aux trois postes de technicien milieux aquatiques ainsi que de prendre en compte l'ensemble des dépenses liées au poste de secrétariat technique qui viendra appuyer les trois techniciens sur toutes les missions d'animation et de suivi autres que la gestion administrative (comptabilité, payes, suivi des dossiers du personnel...) pour 2020, pour un montant de **162 800 €**,
- d'inscrire au budget primitif de l'année 2020 l'ensemble des dépenses afférentes aux postes,
- que les dossiers de demandes de subventions devront s'adapter aux règlements d'aides de chaque partenaire financier,
- de solliciter des subventions auprès des différents partenaires financiers : Région Nouvelle Aquitaine, Conseils Départementaux de la Charente, Charente-Maritime et de la Gironde et l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- de donner le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, Pour extrait conforme,

> Le Président, Joël BONIFACE



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Reitiere paut être ceiei per voie de recours formé contre une délibération du Comité Syndical pendant un délai de 2 mois comm. Signature numérique de Joel BONIFACE de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Le 23/12/2019 15:04:29

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriaie, cette demandre suspendant le delai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.